

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 décembre 2009, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *DGA, secteur développement*
Me Marc Giard, *DGA, secteur administration et greffier.*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse informe les personnes présentes à la séance du retrait des points suivants :

N^o 7 : Adoption – Projet de règlement 648-1 modifiant le règlement 648 assujettissant la délivrance d'un permis de construction à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux dans certaines zones du territoire et remplaçant le règlement numéro 569, afin d'amender les modalités de paiement de la quote-part des bénéficiaires et son remboursement au promoteur

N^o 17 Appel d'offres services professionnels – Camps de jour 2010
Approbation des critères et nomination du comité d'analyse

N^o 27 Plan d'action à l'égard de personnes handicapées
Adoption de la mise à jour 2009

et de l'ajout du point N^o 33 « Mandat de négociation devant mener à l'engagement du directeur général - Monsieur Sébastien Roy, MBA ».

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Rémunération des maires suppléants dans le nouveau règlement 723
- Demande de participation au Comité des usagers du transport en commun.

Fin de la première période de questions.

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE MARTIN DAMPHOUSSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2009 DE LA VILLE DE VARENNES

Monsieur le maire Martin Damphousse fait lecture du rapport sur la situation financière 2009 de la Ville de Varennes. Ledit rapport est joint en annexe du présent procès-verbal.

2009-405 Publication du rapport du Maire sur la situation financière 2009 de la municipalité

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le texte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité soit publié dans le journal *La Relève* diffusé dans la municipalité et ce, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique, le tout conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Adoptée.

2009-406 Dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière au 31 octobre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la municipalité en date du 31 octobre 2009.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAL ET COMPTES DU MOIS

2009-407 Approbation procès-verbal Séance générale 16 novembre 2009

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 16 novembre 2009 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le greffier.

Adoptée.

20 h 25 Monsieur le conseiller Joël Beauchemin déclare son intérêt dans le point suivant et sort de la salle sans participer aux délibérations.

2009-408 Approbation des comptes – novembre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de novembre 2009 :

Fonds d'administration : (chèques 10682 à 11030 et paiements électroniques)	3 846 804,64 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : (chèques 1267 à 1282)	288 984,04 \$
Fonds de roulement : (chèque 500)	50 980,00 \$

Certificat de la trésorière numéro 2037

Adoptée.

20 h 27 Monsieur le conseiller Joël Beauchemin réintègre son siège.

RÈGLEMENTS ET USAGES CONDITIONNELS

A-2009-44 Avis de motion
Règlement 390-6 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de 1 300 000 \$ à 1 400 000 \$ à même le surplus accumulé

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement de 1 300 000 \$ à 1 400 000 \$ à même le surplus accumulé.

A-2009-45 Avis de motion
Règlement d'emprunt 41 000 \$ - Frais de financement

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption un règlement d'emprunt au montant de 41 000 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non amorti des règlements 441, 506, 511, 519-1, 527, 586 et 638 et d'émettre des obligations à cet effet.

2009-409 Adoption – Règlement 631-10 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-10 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2009-410 Adoption – Règlement 723 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 606 et ses amendements

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 723 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 606 et ses amendements.

Adoptée.

2009-411 Adoption – Second projet de règlement 707-2 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter la sous-classe d'usages « I1-17 Industrie de fabrication de produits en plastique et autres dérivés » à la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-227 qui sont situées dans le secteur du boulevard Lionel-Boulet

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro règlement 707-2 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter la sous-classe d'usages « I1-17 Industrie de fabrication de produits en plastique et autres dérivés » à la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-227 qui sont situées dans le secteur du boulevard Lionel-Boulet soit et est adopté.

Adoptée.

**2009-412 Emprunt temporaire – Caisse centrale Desjardins
Règlement 719 (stationnement parc de la Commune)**

Considérant que le règlement 719 décrétant des travaux pour le stationnement du Parc de la Commune et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$ a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 600 000 \$, représentant la totalité du montant autorisé au règlement numéro 719, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

2009-413 Virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, budget 2010

Considérant qu'il existe des soldes disponibles sur règlements d'emprunt ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la trésorière adjointe en date du 26 novembre 2009 et annexé à la présente comme si au long récépissé.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant le dossier d'usages conditionnels ci-après :

**2009-414 Usages conditionnels 1353-10-7550
Installation d'un panneau-réclame Bell à l'entrée du parc scientifique
1800, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la demande présentée par le requérant afin de permettre l'installation d'un panneau-réclame à l'entrée du parc scientifique, pour identifier les installations d'une entreprise (Bell) ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Seigneurie, édition du 20 novembre 2009, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 09-11-76 du 17 novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission d'un permis pour la construction d'un panneau-réclame au 1800, boul. Lionel-Boulet, sur les lots P-521 et P-522, dans la zone I-223 et ce, conformément aux plans UR-2009-1135A1 et UR-2009-1135A4, en autant que les aménagements paysagers proposés soient réalisés. Il est de plus suggéré par le CCUE que la mention « centre de recherche » soit indiquée sur ladite enseigne.

Adoptée.

CONTRATS

2009-415 Contrat d'assurances de dommages - Adjudication

Considérant les recommandations du consultant, René Laporte et associés Inc., dans un rapport intitulé « Rapport d'analyse – conditions de renouvellement terme 2009-2010 – Assurances de dommages du regroupement des villes Varennes Ste-Julie » déposé le 18 novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} décembre 2010 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés :

Assurances	Assureurs	Courtiers
Biens	Chartis	BFL Canada & Associés
Bris des machines	Royal Sun Alliance	BFL Canada & Associés
Responsabilité civile, municipale et contre les délits	Lloyd's	BFL Canada & Associés
Automobile / garagiste	Lombard du Canada	BFL Canada & Associés

De retenir l'offre de reconduction de la firme BFL Canada pour une prime de 75 293 \$, incluant la taxe, au nom de la Ville de Varennes, pour le terme 2009-2010 ;

De verser une surprime de 33 \$, incluant la taxe, pour l'augmentation de la limite de frais supplémentaires de 200 000 \$ à 250 000 \$ avec la compagnie Chartis et une surprime de 545 \$, incluant la taxe, pour l'ajout de garanties en assurance responsabilité municipale avec la Lloyd's ;

De verser la somme de 51 644 \$, constituant la quote-part de la Ville, au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour le terme 2009-2010 ainsi que la somme de 25 358 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en assurance des biens pour le même terme.

D'autoriser le DGA, secteur administration et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée.

**2009-416 *Projet domiciliaire Prestige 3, partie enfouissement*
*Approbation de coûts excédentaires - Construction NRC inc.***

Considérant les rapports d'Infrastructel, chargée de la surveillance des travaux d'enfouissement des services d'utilités publiques du projet domiciliaire Prestige 3 et du rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 17 novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise le paiement d'une somme de 23 278,81 \$, plus taxes, à *Construction NRC inc.*, en coûts excédentaires pour l'enfouissement des services d'utilités publiques du projet domiciliaire Prestige 3; cette dépense est imputable au règlement 695

Certificat de la trésorière numéro 2039

Adoptée.

**2009-417 Passerelle d'accès au parc de la Commune
Approbation de coûts excédentaires - Construction Benvas inc.**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 24 novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise le paiement d'une somme de 4 690 \$, plus taxes, à *Construction Benvas inc.*, en coûts excédentaires pour l'ajout de remblai dans le cadre du projet de la passerelle d'accès au parc de la Commune ; cette dépense est imputable au règlement 680.

Certificat de la trésorière numéro 2038

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2009-418 RIEP – Approbation des prévisions budgétaires 2010

Attendu que le 19 novembre 2009, le Conseil d'administration de la R.I.E.P. a adopté son budget pour l'exercice financier 2010 (résolution 09-4063) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, montrant des revenus et des dépenses de 4 560 146 \$, dont un montant de 1 780 229 \$ est réservé à la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2009-419 Service de transport adapté de la MRC de Lajemmerais
Approbation des tarifs 2010**

Attendu l'adoption de la résolution du conseil de la MRC de Lajemmerais 2009-11-233 relativement aux tarifs du service de transport adapté pour l'année 2010 ;

Attendu qu'il y a lieu d'approuver les tarifs 2010 pour ledit service, lesquels sont basés en fonction de l'indice des prix à la consommation du mois d'août dernier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confirmer l'approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2010 selon la grille ci-après :

	<i>Par passage</i>	<i>Carte à billets</i>	<i>Carte mensuelle</i>
<i>Zone locale</i>	3,75 \$	50,25 \$	81,75 \$
<i>Zone Rive-Sud Sorel-Tracy</i>	5,00 \$	63,00 \$	100,50 \$
<i>Zone Montréal</i>	8,50 \$	n/a	n/a

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Lajemmerais.

Adoptée.

2009-420

CIT Sorel-Varennnes

Augmentation de la tarification à bord des autobus

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'acheter un billet à bord des véhicules lors de l'embarquement au même tarif que dans les points de vente;

CONSIDÉRANT que les personnes détenant une carte OPUS avec photo obtiennent le tarif réduit à bord des véhicules en présentant cette carte lors du paiement ;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible pour les chauffeurs d'avoir la preuve que les étudiants ont renouvelé le privilège étudiant de leur carte OPUS, entraînant une possibilité de fraude des personnes n'ayant plus droit au tarif réduit ;

CONSIDÉRANT qu'il serait pénalisant d'abolir complètement la vente de titres à tarif réduit à bord des véhicules ;

CONSIDÉRANT le temps de retard accumulé sur les départs en raison du nombre élevé de billets vendus à bord des véhicules ;

CONSIDÉRANT que le CIT Sorel-Varennnes désire inciter sa clientèle à se procurer ses titres de transport dans les points de vente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolution à l'unanimité des conseillers présents

De fixer la tarification des billets unitaires vendus à bord des véhicules au tarif en vigueur majoré de 1,00\$, pour les titres à tarif ordinaire ainsi qu'à tarif réduit, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adoptée.

2009-421

Assainissement des eaux usées

Versement à la réserve financière

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennnes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance générale du 3 décembre 2007 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 92 000 \$ pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2009.

Adoptée.

**2009-422 Voirie et reconstruction des rues
Versement à la réserve financière**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service de voirie, ne pouvant être utilisée que pour défrayer des dépenses associées à la reconstruction des rues sur le territoire, et ce pour la portion fondation, surface, trottoirs ou bordures, par l'adoption de la résolution 2008-029 lors de la séance spéciale du 21 janvier 2008 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 742 250 \$, représentant les compensations perçues sur tous les immeubles imposables bâtis de la Ville, à l'exception de ceux se trouvant sur l'île Sainte-Thérèse, selon l'usage principal de l'immeuble, tel que décrit à la résolution 2008-029. Ce montant sera révisé en fonction du revenu réel au 31 décembre 2009.

Adoptée.

**2009-423 Loi sur les compétences municipales – Gestion des cours d'eau
Délégation – Service de l'urbanisme et de l'environnement**

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes suivantes du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Ville de Varennes soient et sont désignées, à compter des présentes, au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, tel que requis par l'entente avec la MRC de Lajemmerais sur la gestion des cours d'eau sur le territoire de la municipalité :

- M. Denis Marchand, directeur du service
- M^{me} Judith Bonvouloir, inspectrice municipale et chef d'équipe
- M. Jacques Gagnon, aménagiste.

La présente résolution amende toute autre nomination antérieure.

Adoptée.

**2009-424 Confirmation d'embauche – Agents de développement économique
Signature d'une entente particulière Ville / SCFP, section locale 1965**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal confirme l'embauche de M^{me} Caroline Gagnon et de M. Guillaume Marchand à titre d'agents de développement économique, à compter du 1^{er} janvier 2010 et accepte autorise les termes d'une entente particulière à intervenir entre la Ville de Varennes et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1965, concernant certaines conditions de travail accordées aux agents de développement économique. Ladite entente est jointe aux présentes comme si au long récitée.

Le DGA, secteur développement, le DGA, secteur administration et greffier ainsi que la directrice des Ressources humaines sont spécialement mandatés à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2009-425 Embauche de cinq pompiers à temps partiel
Service de Sécurité Incendie**

Considérant le rapport de recommandation d'embauche préparé par la directrice des ressources humaines le 25 novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir les services de MM. Serge Beauregard, Mathew Christie, Olivier Deschênes, Francis Lemay et Mathieu Pépin-Beauchemin, à titre de pompiers à temps partiel, à compter du 8 décembre 2009, sujet à une période de probation de neuf (9) mois de services continus, selon les dispositions de la convention collective du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes.

Adoptée.

**2009-426 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et
occasionnel**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2009-12 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 2 décembre 2009.

Adoptée.

**2009-427 Demande d'autorisation à la CPTAQ
Lot P-271, boul. Lionel-Boulet (Laguë et Martin)**

Considérant que la compagnie Gloucester Management est propriétaire d'un immeuble formé des lots P-272-1 et P- 271 (580, boulevard Lionel-Boulet) sur lequel se trouve une entreprise industrielle de conception et de fabrication de systèmes servant au ramassage de matières résiduelles;

Considérant que cette entreprise souhaite vendre une portion excédentaire de son terrain pour permettre la réalisation d'un projet de construction par la compagnie Groupe Laguë inc. pour un commerce de vente et d'entretien d'équipements agricoles, tracteurs, rétrocaveuses, tondeuses et autres véhicules similaires;

Considérant que cette entreprise est à la recherche, depuis quelques années, d'un nouvel emplacement lui permettant d'agrandir ses installations actuelles qui sont situées sur le boulevard-Lionel-Boulet;

Considérant que le Groupe Laguë a fait une demande d'exclusion, en 2007, pour réaliser son projet sur le lot 268-1 et que cette demande a fait l'objet d'un refus de la part de la Commission;

Considérant que le terrain actuel qui est visé par la demande (lots P-272-1 et P-271) répond aux critères d'implantation recherchés par le Groupe Laguë inc.;

Considérant que ce terrain bénéficie des privilèges conférés par l'article 105 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* et ce, sur une profondeur de 120m;

Considérant que la partie excédentaire du terrain (lot P-271) a fait l'objet d'une autorisation, en 1989, pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture (décision #148974) et que ce terrain est toujours utilisé à des fins autres que l'agriculture;

Considérant que les terrains adjacents au terrain visé par le Groupe Laguë comportent des caractéristiques semblables et sont également utilisés à des fins autres que l'agriculture sur une profondeur similaire;

Considérant que le projet soumis est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, de même qu'aux règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Lajemmerais;

Considérant que le projet soumis a été évalué selon les critères de décision suivants, prévus à l'article 62 de la *loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles* :

1 Potentiel agricole du lot et des lots avoisinants

Non applicable, puisque la portion de terrain visée est déjà occupée à des fins industrielles.

2 Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture

Impossible, compte tenu de l'occupation actuelle du site et des activités non agricoles qui se déroulent sur les terrains adjacents.

3 Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants

Sans conséquences puisque la partie de terrain visée est déjà occupée à des fins autres que l'agriculture

4 Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale

La demande soumise est sans effets à cet égard

5 La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture

Le Groupe Laguë inc tente depuis au moins 2007 de trouver un emplacement qui correspond à ses besoins. Les autres sites disponibles sur le boulevard Lionel-Boulet comportent une profondeur insuffisante.

6 L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles

Sans effets puisqu'il n'y a aucun empiètement additionnel des activités non agricoles par rapport à la situation actuelle.

7 L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région

Sans effets.

8 La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture

Sans effets.

9 L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique

Le projet soumis par le Groupe Laguë permet à la Ville de rentabiliser ses infrastructures existantes sur le boulevard Lionel-Boulet. Ce projet implique également des emplois additionnels et des retombées économiques directes et indirectes non négligeables.

10 Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

Non applicable.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec formulée par Gloucester Management afin de permettre l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 271 du cadastre de la paroisse de Varennes.

Adoptée.

2009-428

Demande à l'AMT – Aménagement du stationnement existant situé près de la pente à glisser de la rue Jules-Phaneuf

CONSIDÉRANT la présence d'un stationnement municipal accessible par la rue Jules-Phaneuf près de la pente à glisser située dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que ledit stationnement n'est pour l'instant ni pavé ou aménagé ;

CONSIDÉRANT que le pavage et l'aménagement dudit stationnement améliorerait grandement le niveau de service à la population utilisatrice des services municipaux hors des heures de pointe du transport en commun et limiteraient les irritants à la population résidant à proximité ;

CONSIDÉRANT qu'entre 20 et 30 usagers du transport en commun utilisent déjà ledit stationnement quotidiennement pour y laisser leur voiture ;

CONSIDÉRANT que 3 des 4 circuits d'autobus avec arrêts sur le territoire varennois passent sur la rue Jules-Phaneuf ;

CONSIDÉRANT que le 4^e circuit pourrait être modifié pour passer sur ladite rue et qu'une telle modification améliorerait la desserte locale en transport en commun ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes demande à l'AMT d'examiner le stationnement existant accessible de la rue Jules-Phaneuf, près de la pente à glisser municipale, pour fins d'aménagement d'un stationnement incitatif avec utilisations municipales hors des heures de pointe du transport en commun.

Adoptée.

2009-429 Règles de régie interne du CCUE – Approbation des modifications

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement en date du 23 novembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine les modifications telles que proposées au « Document relatif à la régie interne du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville de Varennes », version novembre 2009.

Adoptée.

2009-430 Commission scolaire des Patriotes Intégration des 4^e et 5^e secondaires & utilisation des locaux Confirmation de lettre

CONSIDÉRANT que le Conseil a reçu, pour fins de consultation, un projet de résolution à être soumis à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes du 1^{er} décembre 2009, visant à autoriser l'intégration progressive des élèves de 4^e et 5^e secondaires à l'école secondaire Le Carrefour, dont copie est jointe en annexe de la présente ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Varennes entérine le projet de résolution tel que soumis et a confirmé ce fait par l'envoi d'une lettre dont copie est annexée à la présente ;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a adopté ledit projet de résolution ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confirmer à la Commission scolaire des Patriotes l'intention de la Ville de Varennes de poursuivre la négociation sur la priorité d'utilisation des locaux de l'école secondaire le Carrefour entre 16 h 00 et 18 h 00 en période scolaire et utilisation exceptionnelle après 18 h 00, afin d'en arriver à une entente à ce sujet dans les meilleurs délais.

Adoptée.

**2009-431 Nomination du responsable des questions familiales et/ou des aînés :
Madame la conseillère Brigitte Collin**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que madame la conseillère Brigitte Collin soit nommée responsable des questions familiales et/ou des aînés.

Adoptée.

**2009-432 Mandat de négociation devant mener à l'engagement du directeur
général - Monsieur Sébastien Roy, MBA**

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est inoccupé depuis décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT que les tâches du directeur général ont été effectuées par 2 directeurs généraux adjoints par intérim, dont M. Sébastien Roy ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil, particulièrement ceux qui occupaient déjà leur fonction avant l'élection du 1^{er} novembre dernier, se déclarent très satisfaits du travail effectué pendant cette période d'intérim;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Sébastien Roy à occuper le poste de directeur général sur une base permanente et l'intérêt du Conseil municipal pour cette solution ;

CONSIDÉRANT l'expression claire de la volonté de la population à voir aux commandes une équipe jeune ;

CONSIDÉRANT que le Conseil voit dans l'engagement de monsieur Roy, jeune fonctionnaire talentueux et dynamique, l'expression de la volonté de la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mandater monsieur le maire Martin Damphousse de finaliser les termes et conditions d'emploi de M. Sébastien Roy comme directeur général.

Adoptée

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Stationnement incitatif
- Demande de formation d'un comité de suivi du plan directeur des parcs
- Entretien de la piste de ski de fond au parc Saint-Charles
- Impossibilité de descendre des autobus du CIT en tout lieu
- Demande d'implantation d'un service d'aqueduc en zone rurale
- Coûts totaux de la passerelle et piste cyclable au parc de la Commune
- Proposition de changement de route pour le circuit 700 du CIT
- Arrêts d'autobus à l'intersection de la route 132 et des boulevards Lionel-Boulet et de la Marine
- Demande d'implantation d'une voie réservée au transport en commun entre Boucherville et Varennes, direction Varennes
- Plantation d'arbres le long de la rivière Saint-Charles
- Règlement du litige entre la SOVGEC et LAVACON
- Autres litiges en cours impliquant la Ville de Varennes
- Coûts excédentaires à divers contrats.

Fin de la deuxième période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur le Maire invite les conseillers qui le désirent à s'adresser à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 31.

Le Maire,

Le Greffier,

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA